DEPARTEMENT DE L'AISNE

* * * * *

COMMUNE de EPPES

Siège de l'enquête publique

* * * * *

Enquête Publique portant sur le zonage d'assainissement de la commune

Enquête Publique du 11 avril au 10 mai 2023

CONCLUSIONS
du Commissaire Enquêteur

à Monsieur le Président du SIDEN SIAN

1- Motivations du projet

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce zonage permettra à la commune de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées et pluviales sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme. A ce titre, le zonage d'assainissement sera également amené à évoluer avec les documents d'urbanisme de la Commune.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Après examen de l'état général des installations individuelles existantes dans la commune. Il a été constaté qu'environ 70% de celles-ci ne respectent plus les normes actuelles.

L'assainissement collectif est donc apparu comme la seule solution.

2- Projet cohérent

L'ensemble de la population communale est à ce jour de 450 habitants.

Assainissement collectif des eaux usées

***Sur le plan technique**, la solution de l'assainissement collectif sur les zones sus décrites se justifie par :*

- Une topographie favorable à une collecte gravitaire.

- Un nombre d'habitants (proche de 384).

***Sur le plan économique**, la solution retenue est intéressante en raison d'un habitat relativement concentré.*

Assainissement non-collectif des eaux usées

Le nombre d'habitations concernées, est estimé à environ 22.
Ces résidences regroupées « rue Festieux », pourraient dans l'avenir être rattachées au réseau collectif.

Pour l'ensemble de ces secteurs, l'assainissement non collectif des eaux usées paraît mieux adapté. Ces logements sont excentrés favorisant la mise en place de techniques d'assainissement non collectif, à la parcelle. L'assainissement collectif des eaux usées de ces secteurs tendrait à accroître dans des proportions importantes le coût du projet.

La cohérence du projet réside dans le regroupement de l'habitat. En effet la grande majorité de la commune s'est développée autour de l'axe principal, RN 181 et de deux rues de traverse.
Le zonage d'assainissement collectif représente 88% des habitations de la commune.

3 Oppositions au projet

Les résidants de la commune n'ayant déposé aucune observation sur l'ensemble des supports mis à leur disposition, il apparait que le projet ne fait l'objet d'aucune opposition.

4 Avis

Le commissaire enquêteur estime que compte tenu du regroupement des habitations, que la gravitation est favorable.
Qu'une station d'épuration communale est en cours de construction.
Que les installations individuelles actuelles ne répondent plus aux normes.

Pour toutes ces raisons le commissaire enquêteur émet,

Un avis favorable,

au zonage d'assainissement de la commune de Eppes.

5 Réserves éventuelles

Le commissaire enquêteur au vu des éléments cités plus haut n'émet aucune réserve.

Fait à Saint Quentin le 30 mai 2023

Le commissaire enquêteur
André-Noël STERN

Notes

En ces temps de problèmes liés à la sécheresse il a été proposé (évaluation du coût par les services ad hoc) qu'une partie des effluents sortant de la station d'épuration soient stockés afin d'utilisation par les services communaux (arrosage des parties communes et nettoyage)
Le surplus étant comme prévu, déversé dans le ru.

Par ailleurs, il serait opportun de suggérer lors des réunions prévues pour le calendrier des travaux.
L'utilisation des fosses actuelles en stockage des eaux de pluie pour arrosage etc.

Ce stockage devra être fait après désinfection des fosses plutôt que le comblement de celles-ci par du sable.